

Sans fil... et sans filet

Le danger probable de la téléphonie mobile n'est pas pris en compte par les institutions françaises, estiment plusieurs associations qui s'inquiètent des liens entre les instances de contrôle et les opérateurs.

La téléphonie mobile stresse les tomates. Le professeur Ledoigt, de l'université de Clermont-Ferrand, l'a démontré. Depuis, son équipe de recherche a été démantelée. Dans le cadre de réformes globales, bien entendu. À l'heure où plus de 74 % des Français possèdent un téléphone portable (1), nombre de scientifiques et de associations (2) s'interrogent sur les conséquences des ondes électromagnétiques en termes de santé, et sur l'inertie française. Parmi eux, Étienne Cendrier, porte-parole de Robin des toits. Attaqué en justice par trois opérateurs, il continue son travail de Cassandra dans *Et si la téléphonie mobile devenait un scandale sanitaire?* (Éditions du Rocher). Un petit livre qui brille par là où pèchent nos institutions : la clarté.

« Il faut éviter d'appeler de façon inadéquate l'attention de nos concitoyens sur les questions de santé publique. Celles-ci sont suffisamment graves pour que l'on ne crie pas au loup à tout moment. » Ainsi le député PS-SRC Jean-Marie Le Guen veut-il clore, en 2004, un débat de l'Assemblée nationale sur la téléphonie mobile. Quatre ans après, le gouvernement ne se montre guère moins frileux sur la question. Il aura fallu attendre l'après-Noël pour que Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, appelle les familles à une vague prudence, reprenant les recommandations émanant en 2005 de l'Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail (Afsset). Alors que 70 % des 10-14 ans et 89 % des 15-17 ans étaient déjà équipés en 2006 (3). Pour les associations demandant l'interdiction du portable pour les enfants ainsi qu'une campagne d'information, la déception est grande.

Pourtant, la parution en août 2007 du rapport Bioinitiative a de nouveau tiré la sonnette d'alarme : les ondes électromagnétiques propres à la téléphonie mobile et aux Wifi et Wimax ne seraient pas sans effets sur l'homme. Quatorze scientifiques internationaux y recensent plus de 1 500 travaux couvrant la génotoxicité, l'immunité, les tumeurs et cancers, les troubles du comportement, le stress cellulaire... Ils en concluent que « le principe de précaution a été édicté pour justifier l'action politique publique en matière de protection de la santé lorsqu'il existe des dangers plausibles, sérieux et irréversibles liés à des expositions actuelles et futures, et lorsqu'il existe des incertitudes, un manque de connaissance scientifique. Toutes

ces circonstances s'appliquent aux champs électromagnétiques ». Un mois après, les conclusions du groupe français d'Interphone (une enquête de l'OMS) récuse l'innocuité du portable que défendait jusqu'à présent la même OMS. Mais en termes ô combien prudents : « Nos résultats, suggérant la possibilité d'un risque accru au sein des plus gros utilisateurs, doivent encore être vérifiés dans les analyses de l'étude internationale Interphone. » « Continuer la recherche, recommande Bioinitiative, ne doit pas être un prétexte pour éviter ou retarder des modifications substantielles, qui permettront à terme de nous épargner des coûts supplémentaires en argent, en vie et en malaise social. » C'est pourtant l'attitude inverse qui est de mise.

Rigueur scientifique ? Soit. Mais il pourrait exister d'autres raisons. « Michael Paroli, ancien responsable pour l'OMS des champs électromagnétiques, a reconnu, au cours d'une enquête, que les normes de la téléphonie mobile avaient été mises au point avec des industriels », explique Étienne Cendrier. L'Afsset, elle, a été épinglée en 2006 par un rapport des inspections générales de l'Environnement et des Affai-

res sociales. Y apparaissait que la parution en avant-première de résultats dans un ouvrage fait en collaboration avec Orange « a sans nul doute contribué à jeter le doute sur l'impartialité du travail qui était en cours ». Sans parler du long délai entre le rapport et l'avis, ou celui tout aussi important de la mise en ligne de la déclaration publique d'intérêt (DPI), dans laquelle les chercheurs signalent leur lien avec les industriels. Et pour cause : l'un siège au conseil scientifique de Bouygues Telecom, l'autre possède des actions de téléphonie mobile... Au total, 4 chercheurs sur 10 entretenaient des liens directs ou indirects avec des opérateurs, contrevenant ainsi au règlement intérieur. Qu'en est-il des nouveaux experts désignés en 2008 par l'Afsset ? Difficile à dire : « Les DPI ne seront communiquées qu'à la publication du rapport, nous a répondu la présidente de l'Afsset », s'agace Jeanine Le Calvez, présidente de Priartem (association Pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile). « C'est en cours, rétorque l'Agence. Les membres actualisent leur DPI depuis leur candidature, il y a plusieurs mois. Travail minutieux. » Cer-



En 2006, 74 % des Français possèdent un portable, dont 70 % des 10-14 ans et 89 % des 15-17 ans.



Les ondes électromagnétiques ne seraient pas sans effets sur l'homme, comme en témoigne un rapport qui recense plus de 1500 travaux couvrant la génotoxicité, l'immunité, les tumeurs et cancers, les troubles du comportement, le stress cellulaire...

tainement, puisque la nomination date de février 2008. Et que la première version n'est pas accessible non plus.

Prévues, les garanties d'indépendance ne sont donc pas toujours suivies, ni suffisantes. La Fondation santé et radiofréquences signale que ses financements lui viennent à part égale de l'État et des opérateurs, et que son conseil d'administration est au tiers composé d'opérateurs. Sa charte éthique précise que tous ses membres « sont tenus d'informer sans délai la Fondation des liens de toute nature, directs ou indirects, qu'ils peuvent avoir avec des organismes ou sociétés ayant des activités professionnelles utilisant des radiofréquences, notamment pour les communications électroniques ». Des DPI toujours inaccessibles sur leur site, alors que la Fondation est reconnue d'intérêt public depuis 2005, et que l'on tarde à nous communiquer!

Là encore, des chercheurs ou des membres du CA (en tant que personnes « qualifiées ») ont des liens avec les opérateurs. Présidente du conseil scientifique de la Fondation, mais aussi chargée d'Interphone France, la chercheuse Martine Hours déclare avoir des liens indirects avec France Telecom, Bouygues et SFR par des contrats de recherche de l'université Claude-Bernard. Ce type de liens ne saurait nécessairement discréditer les travaux. Mais la discrétion qui les entoure n'inspire guère confiance. Passe encore que la rigueur présidant aux travaux scientifiques pousse certaines institutions à minimiser la dangerosité de la téléphonie mobile. À une condition : que cette même rigueur s'applique à prouver (ou infirmer) l'indépendance des chercheurs et des institutions.

MARION DUMAND

(1) Chiffres, de 2006, donnés par l'Association française des opérateurs mobiles (Afor).

(2) Associations : criirem.org, next-up.org, priartem.com, robindestois.org, microwavenews.org

(3) Idem note 1.

ESSAIS

Questions d'actualité

Jeune maison d'édition indépendante, Les Carnets de l'Info publie deux ouvrages qui se proposent de décrypter des points chauds de l'actualité.

Identité nationale et immigration revient sur la controverse suscitée par la création du ministère dirigé par Brice Hortefeux. Agnès Maillot analyse les conséquences et les enjeux politiques (et symboliques) de l'association immigration/identité nationale au sein de l'appellation du nouveau ministère. Cette spécialiste du conflit nord-irlandais et des questions multiculturelles retrace les conditions (historiques, politiques, socio-économiques) qui ont permis à Nicolas Sarkozy, en s'emparant du thème de la crise d'identité (nationale), de rendre acceptable l'opposition d'une immigration « choisie » et d'une immigration « subie ». L'auteur soutient que « faire de l'immigration le repère principal de la question identitaire est non seulement un leurre mais un danger pour l'avenir de la cohésion sociale d'un pays, puisqu'il crée une stratification des citoyens fondée sur la seule nationalité ou l'origine géographique ». Une conception de l'immigration renforcée par l'adoption, au niveau européen, de lois visant à la fermeture des frontières de l'UE.

Dans un domaine tout aussi polémique (et pas si éloigné), deux spécialistes des nouvelles technologies livrent un ouvrage drôle et inquiétant sur les abus liés à la généralisation et à la vulgarisation des moyens de surveillance. *Sous surveillance* recense les outils technologiques (GPS, satellites, biométrie, ADN, etc.) mis au service d'un flicage quotidien exercé sur le citoyen moderne. Une réduction des libertés légitimée au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, mais pas seulement. Membres d'une « société technodépendante », nous serions tous complices car friands du perfectionnement technologique et du surf sur le Net. Et de rappeler que nos cartes bancaires, téléphones portables, ordinateurs et autres pass Navigo sont autant de mouchards potentiels. Un appel à la vigilance à l'heure où le gouvernement projette de tripler le nombre de caméras de surveillance d'ici à 2009.

MATHILDE AZEROT

Identité nationale et immigration. La liaison dangereuse, Agnès Maillot, 157 p., 16 euros.

Sous surveillance. Démêler le mythe de la réalité, Françoise de Blomac et Thierry Rousselin, 253 p., 16 euros.

Les Carnets de l'Info, 3, rue Française, 75001 Paris, 0142 36 0183.

DROITS DE L'HOMME
2007, une année noire

La LDH décortique les premiers mois du règne de Nicolas Sarkozy. En six points, elle montre que la « rupture » annoncée s'est muée en véritable « révolution conservatrice à la française ». 1: Le « président-soleil » exerce un pouvoir personnel qui efface les institutions et asphyxie la démocratie. 2: Les politiques sécuritaires se fondent sur la répression et le tout-carcéral. 3: Les libertés individuelles fondamentales sont menacées par l'extension des outils de surveillance. 4: Une véritable xénophobie d'État s'est instaurée. 5: Les réformes sociales cassent notre système de solidarité. 6: La France fait passer ses intérêts avant la défense des droits de l'homme, s'aligne sur les États-Unis et réhabilite le conflit des civilisations. Le verdict de la LDH rejoint donc le nôtre (cf. *Politis* n°1001) : « C'est un bilan accablant. »

Une démocratie asphyxiée. L'État des droits de l'homme en France - édition 2008, La Découverte, 126 p., 10 euros.

Marina Petrella hospitalisée

Incarcérée depuis huit mois à la prison de Fresnes, après son arrestation (devant sa fille de 9 ans) au commissariat de son quartier (où elle avait été convoquée pour un simple problème administratif), l'ancienne activiste des Brigades rouges, Marina Petrella, qui a bénéficié pendant plus de quinze ans de la « doctrine Mitterrand » accordant la tranquillité en France aux réfugiés italiens des Années de plomb ayant rompu avec la violence, a été hospitalisée pour une grave dépression à l'hôpital de Villejuif. Faisant l'objet d'une procédure d'extradition vers l'Italie à la suite de la décision inique de la cour d'appel de Versailles en décembre dernier (et au rejet de son pourvoi en cassation le 27 mars), l'état psychologique de cette assistante sociale, qui était employée depuis des années dans une municipalité des Hauts-de-Seine, inquiète particulièrement ses proches, les membres de son comité de soutien (1) et, au-delà, tous les démocrates qui militent pour le respect des engagements de la République française, exprimés officiellement en 1985 par le président Mitterrand. Ces décisions de justice à son encontre bafouent de fait cette parole de la France accordée à quelques centaines d'Italiens arrivés sur le sol de l'Hexagone il y a parfois plus de vingt-cinq ans. Une bonne nouvelle néanmoins, on apprend par ailleurs cette semaine que Paolo Persichetti, seul réfugié italien expulsé à ce jour (en août 2002), venait enfin d'obtenir la semi-liberté en Italie, après plus de six ans de prison. Il travaillera de jour comme journaliste à *Liberazione*, quotidien de Rifondazione comunista, et rentrera dormir le soir en prison. Il demandait cette mesure depuis plusieurs années.

(1) www.paroledonnee.info